

SK
 SKEMA BUSINESS SCHOOL
Globalisation et regulation financière
 MGPF-Paris Campus

Michel Henry Bouchet
 Global Finance -SKEMA
www.developingfinance.org

skema

RÉGULATION BANCAIRE GLOBALE:
LE RÔLE DE LA BRI

LES ACCORDS DE BÂLE II & III

BOUCHET-SKEMA 2018 (1)

BRI:
 BANQUE CENTRALE
 DES BANQUES CENTRALES

BRI + 60 banques centrales

188 banques centrales

28,000 banques commerciales dans le monde

BOUCHET-SKEMA 2018 (1)

Organisation of the BIS, September 2018

BIS

BOUCHET-SKEMA 2018 (1)



About BIS - overview

Our mission is to serve central banks in their pursuit of monetary and financial stability, to foster international cooperation in those areas and to act as a bank for central banks.

Established in 1930, the BIS is owned by 60 central banks, representing countries from around the world that together account for about 95% of world GDP. Its head office is in Basel, Switzerland and it has two representative offices in Hong Kong SAR and in Mexico City.

We pursue our mission by:

- fostering discussion and facilitating collaboration among central banks
- supporting dialogue with other authorities that are responsible for promoting financial stability
- carrying out research and policy analysis on issues of relevance for monetary and financial stability
- acting as a prime counterparty for central banks in their financial transactions
- serving as an agent or trustee in connection with international financial operations

BOUCHET-SKEMA-2018 (c)

Fondée le 17 mai 1930, la BRI est la plus ancienne institution financière internationale. Sise à Bâle, en Suisse, elle possède deux bureaux de représentation, l'un, à Hong-Kong RAS, l'autre, à Mexico. La Banque emploie 633 agents de 61 nationalités différentes.

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) assiste les banques centrales dans leurs efforts en faveur de la stabilité monétaire et financière, favorise la coopération internationale dans ce domaine et fait office de banque des banques centrales.

Elle assume plusieurs fonctions:

- un lieu propice aux échanges de vues et à la collaboration entre banques centrales et autorités chargées de veiller à la stabilité financière ;
- un centre de recherche sur les questions stratégiques auxquelles banques centrales et autorités de contrôle sont confrontées
- une contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs transactions financières ;
- agent ou mandataire (trustee) pour les opérations financières internationales.

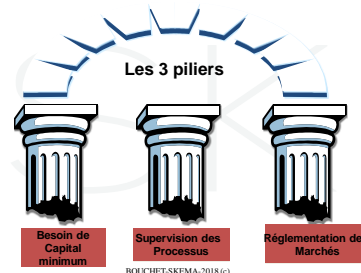
BOUCHET-SKEMA-2018 (c)

Banque des banques centrales

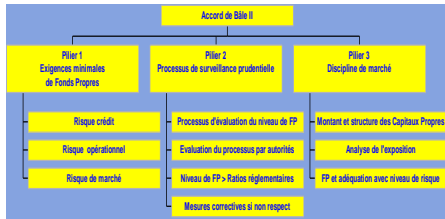
- ▶ Le Département bancaire de la BRI propose une gamme étendue de services financiers afin d'aider les banques centrales et autres autorités monétaires dans la gestion de leurs réserves et de favoriser la coopération internationale dans ce domaine.
- ▶ Quelque 140 institutions nationales, auxquelles s'ajoutent plusieurs organisations internationales, ont recours à ces services. Au 31 mars 2017, le total de leurs dépôts en monnaies s'établissait à DTS 194 milliards.
- ▶ Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, l'autre au Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique, à Hong-Kong RAS.

BOUCHET-SKEMA-2018 (c)

LES ACCORDS DE BÂLE II ET III



BÂLE II RATIO « MAC DONOUGH »



BOUCHET-SKEMA-2018 (c)



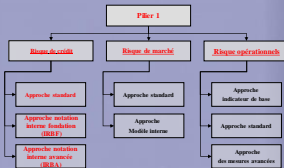
LES «TROIS PILIERS DE BÂLE II »

	PILIER 1		PILIER 2	PILIER 3
Risque de Crédit	Approche Standard ou Notations Internes IRBA Fondation IRBA Avancée	85 %	Il existe un processus d'évaluation du niveau des fonds propres vs profil de risque Les autorités de contrôle évaluent : - ces processus - le niveau des fonds propres par rapport aux niveaux minimum exigés	Capacité de la discipline de marché à conforter la réglementation et les autres initiatives prudentielles pour promouvoir la sécurité et la solidité des banques et des institutions financières
Risque de Marché	Approche Standard ou Modèles Internes	3 %		
Risque Opérationnel	Indicateurs de Base ou Approche Standard ou Modèles Avancés	12 %		
	Quantitatif	Risque de taux (sur portefeuille bancaire)		
		Qualitatif		Qualitatif

BOUCHET-SKEMA-2018 (c)

Bâle II et nouveau ratio

Pilier 1 : Calcul des exigences en fonds propres

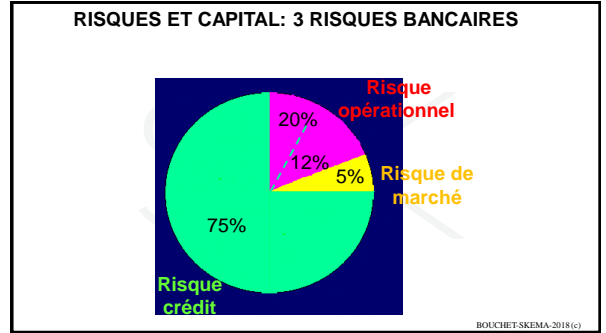
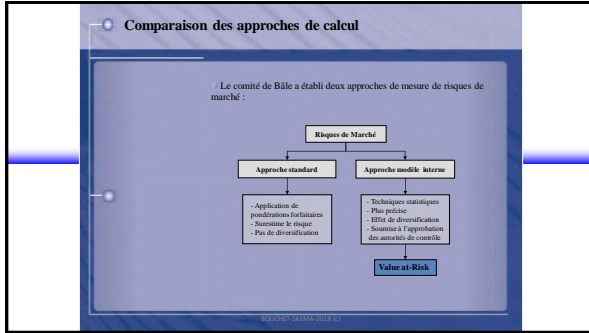


BOUCHET-SKEMA-2018 (c)

Définition des risques de marché



BOUCHET-SKEMA-2018 (c)



PIER 1 : LE RISQUE DE CRÉDIT : MÉTHODE STANDARD (NOTATIONS S&P)

Concours	Appréciation						
	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	moins de B-	Non Noté	
Etats (Agences Credit Export)	0% (1)	20% (2)	50% (3)	100% (4-6)	150% (7)	100%	
Banques	Option 1 ¹	20%	50%	100%	100%	150%	
	Option 2 ²	20% (20%) ³	50% (20%) ³	50% (20%) ³	100% (50%) ³	150% (150%) ³	
Sociétés	20%	50%	100%	BB+ à BB- 100%	moins de BB- 150%	100%	
Opérations de détail	Immobilier						35%
	Autres						75%

¹ Pondérations basées sur celle de l'Etat où la banque a été agréée, mais une catégorie moins favorable.
² Pondérations basées sur la notation de la banque elle-même.
³ Les risques interbancaires à court terme, moins de 3 mois, reçoivent en général une pondération, qui est une catégorie plus favorable, que les pondérations interbancaires habituelles.

skema ASBEX





PILIER 1 :
EXIGENCE MINIMALE DE FONDS PROPRES

Plusieurs options pour calculer les exigences de FP

- Pour le risque de crédit :
 - La méthode standard,
 - La méthode de base des notations internes,
 - La méthode avancée des notations internes (AMA).
- Pour les risques de marché:
 - La méthode standard,
 - La méthode des modèles internes.
- Pour le risque opérationnel:
 - La méthode de l'indicateur de base,
 - La méthode standard,
 - Les méthodes avancées.

skema

MATRICE D'APPROCHE POUR LE CALCUL DES BESOINS DE CAPITAUX

Type de risque	Risque crédit	Risque Opérationnel	Risque de Marché
Complexité			
Simple	Standard	Indicateur Basique	Standard
Intermédiaire	Fondation IRB	Standard	
Avancée	IRB	mesure interne	Modèle VaR Interne

skema

APPROCHE IRB

- LES CATÉGORIES D'EXPOSITION AUX 3 RISQUES DE CRÉDIT

- a) **Risque entreprise** : les obligations émises par les entreprises ou les sources du remboursement sont basées sur les opérations futures de l'emprunteur plutôt que sur ses actifs ou ses titres de propriétés.
- b) **Risque bancaire** : les risques de couverture des banques et des compagnies financières peuvent aussi inclure les banques de développement multilatérales (MDBs)
- c) **Risque souverain** : inclus les gouvernements et leurs banques centrales : « risque-pays »

RISQUES DE MARCHÉ

4 Risques de marché

- Risques marché action
- Risques de taux d'intérêt
- Risques marché des changes
- Risques matières premières

2 méthodes alternatives pour mesurer le risque de marché :

- Approche standard
- Modèle d'approche interne (VaR modèle)

RISQUE OPÉRATIONNEL

Définition du risque opérationnel selon le Comité de Bâle :
Le risque de pertes directes ou non, une inadéquation ou une défaillance est attribuable à :

- des organisations
- des procédures
- des personnes
- des systèmes internes
- des événements extérieurs

► Ces événements de risque sont notamment :

- Les fraudes internes ou externes,
- Les problèmes liés à la gestion du personnel,
- L'interruption totale ou partielle des systèmes ou des processus,
- La mauvaise exécution de certains processus qu'ils soient internes ou externe à la banque,

► Les facteurs de risques opérationnels identifiés par le Comité de Bâle :

- L'optimisation des techniques
- Le développement de l'e-commerce
- Les techniques de réduction des risques
- Les fusions de grande ampleur
- Le recours à la sous-traitance

RISQUE OPÉRATIONNEL

Approche de base	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'organisation spécifique
Approche standard	<ul style="list-style-type: none"> • Découpage de l'activité par ligne métier selon les critères du régulateur • Identification des risques opérationnels de la banque et réévaluation périodique • Évaluation des pertes potentielles liées à la réalisation de ces risques • Définition d'indicateurs pertinents de suivi des risques • Reporting interne à destination des opérationnels comme des organes de direction • Mise en place de plans d'actions découlant de ces reporting • Collecte des données d'incidents (consécutifs à la réalisation des risques)
Approche avancée	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des obligations de l'approche standard • Mise en place d'une entité indépendante, en charge de la mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels, des procédures et des contrôles • Utilisation de données externes à l'établissement pour la prise en compte des risques « extrêmes » • Calcul des fonds propres à mobiliser sur la base des données d'incidents collectées et de ces données externes

Source : BIA Conseil

RISQUE DE CRÉDIT

- APPROCHE STANDARD ÉVOLUÉE

- ▀ Similaire aux accords de 1988: les pondérations sont déterminées par la catégorie de l'emprunteur
- ▀ Les pondérations du risque sont basées sur les notations des agences externes (si disponible)
- ▀ Amélioration de la sensibilité au risque
- ▀ Cible des banques désirant une simplification du système de gestion des risques des capitaux

Besoin de capital Minimum = encours de créances x risques pondérés

PILIER 1. L'APPROCHE « STANDARD »

Approche Standard

Approche Standard

Besoin en fonds propres –
[\sum (Pondération x Exposition)] x 8 %

"La pondération des expositions est fonction de notations externes. Il existe différentes grilles de pondération selon les catégories d'emprunteurs. Les encours pondérés sont des encours nets de provisions spécifiques."

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte (garanties, sûretés, dérivés de crédit, ...).

L'approche standard est en principe réservée aux banques de petite et moyenne taille. Les banques de taille plus significative peuvent y recourir si elles ne peuvent adopter les méthodes de notations internes dans un premier temps.

PILIER 1 : LE RISQUE DE CRÉDIT

LA MÉTHODE DES NOTATIONS INTERNES

Paramètres à utiliser pour les notations internes

- Une notation de l'emprunteur sur la probabilité de sa défaillance (PD) dans les 12 mois à venir,
- Une appréciation de la perte en cas de défaillance de l'emprunteur (LGD) liée aux caractéristiques du crédit en cause,
- Une mesure du montant en risque (EAD) au moment de la défaillance,
- La maturité,
- Les pertes escomptées/probables (EL),
- Les pertes exceptionnelles (UI).

PILIER 1 : LE RISQUE DE CRÉDIT

LA MÉTHODE DES NOTATIONS INTERNES



Standards à respecter pour les méthodes NI:

- Doivent fournir une différenciation adéquate des risques de crédit;
- Les bases de données doivent être suffisamment complètes et robustes;
- Les notations internes doivent faire l'objet d'une révision indépendante;
- Les notations internes doivent être au cœur de la culture et de la gestion de l'établissement de crédit.

L'APPROCHE « NOTATIONS INTERNES » ET MODÈLE PRÉDICTIF

Approche Notations Internes

IRB Fondation	<p>Calcul Besoin en fonds propres = $[2 \cdot f \cdot (PD, LGD, M) \times EAD]] \times 8\% \cdot \alpha$</p> <p>Détermination des paramètres La banque évalue la "Probability of Default" et l'autorité de contrôle fixe le "Loss Given Default", "l'Exposure At Default" et la maturité (pour l'instant fixée à 2,5 ans)</p>
IRB Avancée	<p>Calcul Besoin en fonds propres = $[2 \cdot f \cdot (PD, LGD, M) \times EAD]] \times 8\% \cdot \alpha$</p> <p>Détermination des paramètres La banque évalue la "Probability of Default", le "Loss Given Default", l'"Exposure At Default" et la maturité.</p>

PD = Probability of Default
 LGD = Loss Given Default
 EAD = Exposure at Default
 M = Maturity
 f = Rendement

BOUCHET-SKEMA-2018 (c)

Exemple de calcul
Approche modèle interne : Définition de la Value at Risk

Qu'est ce que la VaR? La VaR se définit comme la perte potentielle maximum qu'une banque ou une institution financière peut subir dans un laps de temps donné à un niveau de probabilité donné.

Exemple:
Si la VaR d'un portefeuille à 24 heures et au niveau de confiance 99% s'établit à €5 millions, cela signifie que la perte potentielle maximale dans 99 % des cas est de 5 millions d'Euros dans les prochaines 24 heures.

BOUCHET-SKEMA-2018 (c)

Exemple de calcul
Approche modèle interne : VaR Historique

- **Hypothèse du modèle :**
 - Stationnarité des facteurs de risque
- **Étape de calcul de la VaR :**
 - Identification des facteurs de risque
 - Calcul de la valeur de marché du portefeuille
 - Calcul de la variation de la valeur du portefeuille
 - Construction de la distribution empirique de la variation de la valeur du portefeuille (P&L)
 - Calcul de la VaR : quantile d'ordre α de la distribution

BOUCHET-SKEMA-2018 (c)

Exemple de calcul
Approche modèle interne : VaR Paramétrique

- Introduction
- Problématique
- Bille I et limites du ratio Cooke
- Bille II et nouveau ratio
- Définition des risques de marché
- Comparaison des approches de calcul
- Exemple de calcul : Approche Standard
- Approche Modèle interne
- Computation des résultats
- Conclusion

- **Hypothèse du modèle :**
 - Multinormalité des facteurs de risque
- **Étape de calcul de la VaR :**
 - Identification des facteurs de risque
 - Calcul de la valeur de marché du portefeuille
 - Mapping ou distribution des flux :
 - Consiste en la ventilation des flux générés par un actif en des flux générés par un ensemble de facteurs de risque connus
 - Calcul de la VaR :

$$VaR_{\alpha,t} = Z_{\alpha} \sqrt{V^T \cdot \Sigma \cdot V} - \mu \cdot V^T$$

Avec Z_{α} : le centile d'ordre 100 α de la loi normale standard
 V_t : le vecteur des flux par facteur de risque
 μ : le vecteur moyenne des rendements des facteurs de risque
 Σ : la matrice de variance-covariance des rendements des facteurs de risques


BOUCHET-SKEMA-2018 (c)

Conclusion
Limites de la VaR


- La VaR comporte plusieurs avantages :
 - Quantification des différents risques de marché en un seul nombre.
 - Reconnaissance de l'interdépendance entre les actifs composant le portefeuille via la prise en compte des corrélations.
- La VaR présente quelques limites :
 - Mesure à court terme dans des conditions normales de marché.
 - Non vérification fréquente des hypothèses nécessaires à l'utilisation de chaque modèle de VaR

BOUCHER - STREMA - 2018 (1)


PILIER 1 : LE RISQUE DE CREDIT
NOTATIONS INTERNES AVANCÉES (AMA)



- ▶ Repose sur l'appréciation du risque crédit par les banques elles-mêmes;
- ▶ Elle est basée sur 3 éléments principaux:
 - les paramètres d'appréciation du risque (la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance, etc.),
 - une fonction de calcul des pondérations,
 - des exigences minimales de qualité à remplir par les banques désireuses de voir leurs systèmes validés;
- ▶ Soumise à la validation et à l'approbation des superviseurs;
- ▶ C'est une méthode évolutive.

STREMA 


PILIER 2
- PROCESSUS DE SUPERVISION



4 principes pour le processus de supervision :

- ▶ 1. Les banques doivent disposer d'un processus d'évaluation de la validité de leurs ratios de capitaux internes en relation avec leurs profils de risque; elles doivent aussi adopter une stratégie et des outils pour maintenir le niveau de ces ratios de capitaux.
- ▶ 2. Les Superviseurs doivent réévaluer leurs ratios et leurs stratégies constamment tout comme leurs capacités à maintenir le respect des règles liées aux ratios de capitaux.
- ▶ 3. Il est recommandé aux banques de toujours conserver des niveaux de capitaux au dessus du niveau minimum réglementaire.
- ▶ 4. Les Superviseurs doivent toujours chercher à intervenir le plus tôt possible pour empêcher les capitaux de tomber sous le niveau minimum de régulation autorisé.

PILIER 2 :
PROCESSUS DE SURVEILLANCE PRUDENTIELLE



- ▶ **Objectif :** Assurer que les banques appliquent des procédures internes saines et efficaces pour évaluer l'adéquation de leurs Fonds Propres grâce à une évaluation approfondie des risques encourus.
- ▶ Ce processus doit s'appuyer sur 4 principes :
 - Les banques doivent avoir un processus d'évaluation du niveau global des FP et d'une stratégie permettant de maintenir ce niveau
 - Les autorités de contrôle doivent vérifier et évaluer ce processus ;
 - Les autorités de contrôle attendent des banques un maintien des Fonds Propres supérieurs aux ratios réglementaires ;
 - Les autorités de contrôle exigeront l'adoption rapide de mesures correctives si les 3 premiers principes ne sont pas respectés

PILIER 3 : SURVEILLANCE DU MARCHÉ



► Objectif :

- ⇒ Améliorer la transparence et la communication financière des banques
- ⇒ Permettre aux investisseurs de connaître leurs profils de risque, la gestion et la couverture de ces risques

- Ces exigences devraient promouvoir la solidité des banques et des systèmes financiers.
- Les établissements devront communiquer, au moins 1 fois/an, sur 3 domaines :
 - Le montant et la structure des Capitaux Propres ainsi que les méthodes de valorisation des éléments de son bilan ;
 - Une analyse détaillée de l'exposition de l'établissement en termes qualitatifs et quantitatifs, ainsi que la stratégie de gestion des risques ;
 - Le montant des Fonds Propres et leur adéquation avec le niveau de risque de l'établissement ainsi que leur allocation par activité.
- Les autorités de contrôle s'assureront de la mise en place de mesures correctives en cas de manquement.

Les ratios de risque selon la notation:

Risk weight table for sovereigns and central banks Table 1

External rating	AAA to AA-	A+ to A-	BBB+ to BBB-	BB+ to B-	Below B-	Unrated
Risk weight	0%	20%	50%	100%	150%	100%

BOUCHET-SAEMA 2018 (c)

Tableau comparatif des pondérations

	Ratio Cooke		Ratio Mc Donough						
			AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à BB-	Moins de B-	Non noté	
Risque crédit	Etats de l'OCDE	0%		0%	20%	50%	100%	150%	100%
	Banques et collectivités locales de pays de l'OCDE	20%		20%	50%	100%	100%	150%	100%
	Entreprises et particuliers	100%		20%	50%	100%	100%	150%	100%
Risque de marché	Engagements liés aux cours de change et aux taux d'intérêt	100%							
	Engagements non liés aux cours de change	0% à 100%							
Risque Opérationnel									

LES CONSÉQUENCES DE BÂLE I, II & III

BOUCHET-SAEMA 2018 (c)

**CRISE FINANCIÈRE GLOBALE ET RISQUE SYSTÉMIQUE:
VERS BÂLE III**

- ❖ Adoption par toutes les banques d'une méthode interne de pondération des risques
- ❖ Renforcer la capitalisation et les mesures contrecycliques
- ❖ Optimiser la transparence de l'information
- ❖ Surveillance macro-prudentielle
- ❖ Contrôle du risque systémique

► De Bâle I à Bâle III

	Les accords de 1988	Les nouveaux accords
Structure et contenu	Unique besoin : exigence minimum de capital	3 piliers: Plus d'importance sur les méthodologies bancaires et la discipline du marché
Flexibilité d'application	Une seule taille pour tous	Plus flexible, différentes approches, meilleur management du risque
Sensibilité risque	Mesure globale	Plus sensible aux risques
Pondération du risque	0-100, Favorable à l'OCDE	0-150 ou plus, pas de privilège, Notation interne et externe
Risque Crédit techniques de couverture	Collatéral et garantie seulement	Plus de techniques telles que collatéral, garanties, crédits dérivés, position net

BOUCHET-SIEMA-2018 (c)

RÉSUMÉ BÂLE III 2019:

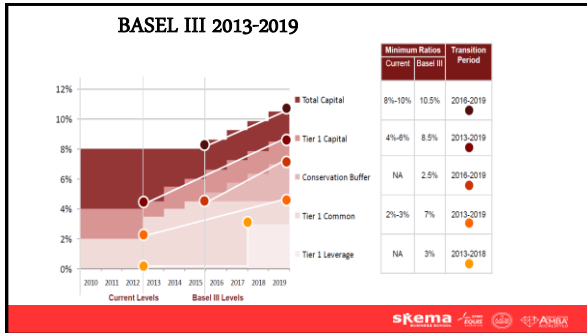
- ✓ **Fonds propres réglementaires** (Tier 1 + Tier 2) en regard des risques pondérés = 8 %. (ratio de McDonough).
- ✓ Tier 1 = 6% = « noyau dur » des fonds propres (capital social et les résultats mis en réserve) + Tier 2 = Tier 1 + fonds de garantie + provisions.
- ✓ **Augmentation de Core Tier 1= ratio de fonds propres durs** = 4,5% + matelas de sécurité de 2,5% = 7%.
- ✓ Ratio de solvabilité des banques > **10,5%** (8% + 2,5% pour Tier 1) comparé à seulement 8% de Bâle II.

BOUCHET-SIEMA-2018 (c)

RÉSUMÉ BÂLE III 2019:

- ✓ **LCR (Liquidity Coverage Ratio)** permet aux banques de résister à une crise de liquidité importante durant un mois. L'objectif est que les réserves de liquidités > sorties nettes de trésorerie **sur un mois**.
- ✓ **NSFR (Net Stable Funding Ratio)** dont l'objectif est que le montant en financement stable > montant de financement stable exigé afin que l'établissement puisse exercer ses activités **durant un an** dans un contexte de tensions prolongées.

BOUCHET-SIEMA-2018 (c)



RESUME BALE III

1. Augmentation du **ratio Capital/risk weighted assets** (de 7 à 10%)
2. Contrôle de la **taille du bilan: limites à l'effet de levier**
3. Gestion de **liquidité bancaire** et de l'équilibre des flux prêts/dépôts via stress tests pour assurer une couverture pour 30 jours de crise (coussin ou « buffer »)

skema

RÉGULATION MACRO-PRUDENTIELLE DU RISQUE SYSTÉMIQUE

- Conseil de stabilité financière

1. Strengthening Tier I capital ratio: common equity + reserves
2. Increasing « buffer liquidity »
3. Better transparency and governance
4. Improved risk control and management
5. Maximum debt and leverage ratio

skema

PLAN OBAMA-DODD + RÈGLE VOLCKER CONTRE LE « SHADOW FINANCIAL SYSTEM »

- ▶ Limiter l'effet de levier et mieux contrôler par le FED le risque systémique des 40 plus importantes banques (actifs >\$50 mds) et FDIC (<\$ mds)
- ▶ *Back to Glass-Steagall*: stricte frontière banques - hedge funds + pas de trading pour compte propre + contrôle strict des dérivés de crédit et CDS + limites sur la taille des bilans bancaires + limites à la titrisation
- ▶ Création d'un conseil de surveillance du risque systémique (banques + assurances)
- ▶ Hausse du ratio de capitalisation des holdings bancaires
- ▶ Commodity Futures Trading Commission (CFTC): renforcer la transparence sur le trading des CDS via la compensation (ICE Trust)

skema

« REGLE VOLCKER »:

DOUBLE RESTRICTION: TAILLE ET TERRITOIRE

2 Objectifs:

1. Prohibits any financial institution from having > 10% share of the total overall domestic liabilities in the U.S. financial system (expansion of an existing rule that prohibits U.S. financial institutions from owning >10% of all U.S. bank deposits).
2. Prohibits any bank with FDIC-insured deposits from undertaking any proprietary trading, or from owning hedge funds or private equity funds.



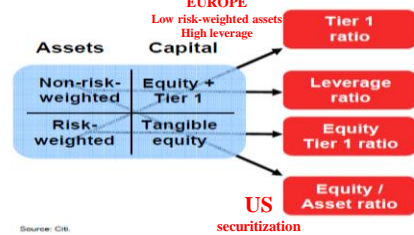
UE ET SUPERVISION FINANCIÈRE

- ▶ Autorité française de contrôle prudentiel (périmètre banques + assurances)
- ▶ FBF: inquiétudes sur Bâle III (ratios de fonds propres « durs » T1 et de liquidités)
- ▶ Europe : ¼ des financements de l'économie via banques (USA: 25% et marché 75%): credit crunch?
- ▶ Risque de distorsion de concurrence UE/USA (les banques UE appliquent Bâle II depuis 2008 et les banques US appliqueraient Bâle II... en 2011)

MESURES DES EFFETS DE LEVIER ET DES

RATIOS DE CAPITALISATION

Four Combinations of Assets and Capital



Source: CIB

BOLCHET-SKEMA 2018 (3)



EUROPE: ENJEU D'UNE SUPERVISION MACRO-PRUDENTIELLE INTÉGRÉE

1. Conseil européen du risque systémique/macro (JDL)
2. Autorités de supervision: banques + assurances + marchés
3. Comité européen des contrôleurs bancaires/micro
4. Interdiction du speculative trading CDS (hors sous-jacent = naked short selling corporate & sovereign debt)
5. Directive sur l'adéquation des fonds propres
6. Transparence par chambres de compensation centralisée des transactions sur dérivés
7. BCE : agence de notation + agence européenne de dette?
8. Interdiction des hedge funds avec actifs hors UE

VERS UNE NOUVELLE RÉGULATION GLOBALE?

1. D'un modèle de supervision fragmenté à un modèle « **intégré** »
2. Meilleure définition du risque **systémique** (taille + interconnexion + transfrontière): faillite et *living wills*
3. Meilleure harmonisation **fiscale** (taxe sur les bilans pour fonds de soutien au secteur financier au RU et en Allemagne : 0,1% du bilan)
4. **Gouvernance** et transparence (bonus & rémunération)
5. Notation et **signaux d'alerte**